Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-212202469-20260522-36A2026-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE POMMERET

36A/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMMERET

SEANCE DU 22 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six le vingt-deux mai à vingt heures trente le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence M. GUINARD SERGE, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2026 Date d'affichage : 13/05/2026

ETAIENT PRESENTS : M GUINARD S, M. HANNIGSBERG P, Mme JAFFRELOT B, M. DRIANT C, Mme RENAULT C, M RENAULT P, Mme BERECHEL C, M. GUENO A, M. RAULT D, Mme MORICE DOMRAULT V, M. LE MOINE S, M. LEGROS N, Mme CLEMENT C, M. VILSALMON B, M. BALCOU E, Mme DAYOT S, Mme LE TEXIER A.

ETAIENT ABSENTS : Mme BAUDOUARD L (Excusée), Mme GOUFFIER L (Procuration à Mme CLEMENT C)

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CLEMENT Carine.

OBJET 5.3: ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme RENAULT, Adjointe aux affaires sociales expose au Conseil qu'en application de l'article R 123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le nombre des membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le Conseil Municipal.

Il précise que le nombre ne peut être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil Municipal et l'autre moitié par le Maire.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

❖ DECIDE de fixer à 12 le nombre de membres du conseil d'administration : 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal.

❖ PROCLAME **MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** :
- Mme RENAULT CATHERINE
- Mme GOUFFIER LAURENCE
- Mme MORICE DOMRAULT VERONIQUE
- Mme DAYOT SEVERINE
- Mme LE TEXIER AURELIE
- M. GUENO ALAIN

Fait et délibéré à POMMERET, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire — Le Maire

CARINE CLEMENT — SERGE GUINARD